

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Règlement d'emprunt REG-494 Clarification concernant la fausse nouvelle sur l'augmentation des taxes

**BROSSARD, 27 novembre 2024** – La Direction des finances de la Ville de Brossard souhaite rectifier une **fausse information** circulant actuellement concernant une prétendue hausse de taxes.

Contrairement aux rumeurs, l'entrée en vigueur de ce règlement pour l'acquisition d'immeubles situés au 6405, Grande Allée, n'entraînera aucune augmentation de 1000 \$ des taxes annuelles pour les propriétaires de Brossard à la suite de l'adoption du règlement d'emprunt REG-494.

« Cette affirmation est complètement fausse et absurde! », affirme Nathalie Guérin, directrice des finances de la Ville de Brossard. « Jamais la Direction des finances n'aurait formulé une telle recommandation. Ce que je peux vous dire, c'est que ce règlement d'emprunt s'inscrit pleinement dans le plan d'investissement de la Ville », précise-t-elle.

En effet, la Ville de Brossard prévoit revitaliser un quartier et répondre à la demande urgente de logements abordables pour la population. Cet investissement est conçu pour offrir des bénéfices collectifs à long terme, tout en générant des revenus additionnels pour la Ville.

Il est important de noter qu'un évaluateur agréé a confirmé la valeur de l'offre d'achat déposée par la Ville et que celle-ci est inférieure à une offre d'achat déposé précédemment par un promoteur privé. L'offre déposée par la Ville est valide jusqu'au 13 décembre prochain.

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire, veuillez communiquer avec Services Brossard au 450 923-6311 ou à [services@brossard.ca](mailto:services@brossard.ca).

- 30 -